



CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

DOSSIER DE PRESSE

Rentrée des collèges

Année scolaire 2010/2011

Jeudi 2 septembre 2010

BUDGET 2010

Au budget primitif 2010, les dépenses d'enseignement (hors frais de transport) s'établissent à 9.763.949 € (investissement + fonctionnement), soit 4,4 % du budget global.

Ces crédits sont répartis entre le Pôle Aménagement et Transports, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication et le Pôle Education Culture et Sport, qui gère environ 1/4 des crédits.

L'équipement des collèges

Matériel et mobilier : le Conseil général a réservé une enveloppe de 65.000 € pour le remplacement des matériels et mobiliers (répartie entre les 18 établissements pour l'essentiel en fonction du nombre d'élèves) et une enveloppe de 54.850 € pour l'entretien courant des établissements (pour l'achat de fournitures et de petits matériels). Le Conseil Général alimente également le Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH : 20.000 €) qui permet aux collèges de bénéficier de subventions en cas de défaillance de leurs matériels de cuisine.

Le fonctionnement des établissements

Une somme de 1.490.000 € a été répartie entre les 18 collèges pour régler leurs dépenses de fonctionnement (chauffage, financement des différents contrats d'entretien, déchets ménagers, dépenses administratives, etc.). Ce crédit intègre également 41.150 € réservés à l'achat de petits matériels. 38.300 € ont été répartis dans les collèges pour une dotation spécifique « Education physique et sportive ».

Les actions culturelles en faveur des collégiens

Opérations collège au cinéma, au théâtre, au musée (40.000 €)

Collège au cinéma : le Conseil général prend en charge les frais de transport et de billetterie des élèves qui se rendent au cinéma dans le cadre de leur parcours scolaire, dans la limite d'un film par élève et par trimestre. Depuis le 1er janvier 2008, le prix des places par élève a été revalorisé à hauteur de 2,50 €. Ainsi, au titre de l'année scolaire 2009/2010, près de 6.400 entrées ont été financées. Une subvention de 7.100 € a également été versée à l'UFOLIM du Limousin qui assure la coordination de cette opération.

Collège au théâtre : s'agissant des scènes théâtrales creusoises, le Conseil Général prend en charge les frais de billetterie à hauteur de 3,10 € par élève, les frais de transport et, le cas échéant, les frais d'abonnement collectif qui permettent aux établissements de bénéficier de tarifs préférentiels. Ainsi, au titre de l'année scolaire 2009/2010, près de 2.000 entrées ont été financées. Une trentaine de spectacles a ainsi été proposée aux collégiens par la Scène nationale d'Aubusson, La Fabrique à Guéret et l'Espace de l'Ecluse à La Souterraine. Les déplacements à la Scène Nationale concernent également l'ensemble des élèves du Réseau de Réussite Scolaire de Bourgneuf.

Collège aux musées : des conventions ont été signées avec les musées de la Tapisserie d'Aubusson et de la Sénatorerie de Guéret, prévoyant la gratuité des entrées et le financement des transports par le Conseil Général. Les collégiens peuvent également se rendre au Centre International d'Art et du Paysage de Vassivière et au Musée de la Mine de Bosmoreau-les-Mines (transports pris en charge par le CG).

Divers : l'Assemblée départementale a également décidé de prendre en charge les déplacements des classes qui viennent visiter le Conseil Général (deux déplacements par an et par collège). Enfin, le Conseil Général finance les déplacements des collégiens vers les Archives départementales et ceux liés aux classes APAC (à projet artistique et culturel).

TRANSPORTS SCOLAIRES : UN BUDGET DE 7 M€

Le Département prend en charge le transport de tous les élèves, ce qui a nécessité l'inscription d'une somme de 7 millions d'€ au budget primitif 2010.

Le Département est relayé par plus de 100 organisateurs secondaires. 450 circuits scolaires sillonnent le département parcourant 28.000 km/jour, soit 4 millions de km/an. 300 véhicules environ assurent les transports pour 30 exploitants et près de 7.800 élèves demi-pensionnaires sont transportés quotidiennement de la maternelle au lycée (prise en charge à 85 % de leurs frais de transport par le Département).

TRAVAUX COLLÈGES 2010

Cette année ne voit pas de chantier majeur se dessiner mais de multiples chantiers dans des domaines variés. Le volume financier reste d'ailleurs à la hauteur de celui des années précédentes, avec près de 2 millions d'€ programmés pour des chantiers réalisés ou en cours. Ils concernent notamment (liste non exhaustive) :

Ahun : Installation et aménagement d'un chalet pour l'atelier professionnel (65.000 €).

Auzances : Changement d'une chaudière (8.000 €).

Bénévent-l'Abbaye : Réfection des sanitaires (204.000 €).

Bonnat : Réfection des menuiseries – 1^{ère} tranche (60.000 €) ; chantier à venir.

Bourganeuf : Réfection des menuiseries – 2^{ème} tranche (56.000€).

Chambon-sur-Voueize : Réfection et agrandissement du préau, recréation de sanitaires et installation d'une bagagerie (80.000 €).

Châtelus-Malvaleix : Conception d'un nouveau préau et installation au cours du dernier trimestre 2010 (95.000 €).

Chénérailles : Etude en vue de la réfection de la cuisine, 2^{ème} tranche du ravalement de façades (22.000 €).

Dun-le-Palestel : création d'un accès handicapé avec rampe et pallier (4.000 €).

Felletin : Lancement de la rénovation des cuisines (études).

Guéret Marouzeau : Réfection de deux logements et peintures de l'internat.

Felletin : Lancement de la rénovation des cuisines (études).

Le Conseil Général finance également :

Le Conseil Général des Jeunes : l'année scolaire 2009/2010 aura été, pour les jeunes élus et les adultes qui les ont accompagnés, très enrichissante et les différentes actions qui ont été menées ont toutes été couronnées de succès : la visite du Sénat, la réalisation d'un film sur l'étang des Landes et l'organisation du circuit découverte de la Réserve naturelle, les animations handisport, la rencontre sportive inter collèges, le Festival des Solidarités au profit d'Haïti, la journée d'échanges avec les enfants du Secours Populaire, etc. (budget 2010 : 20.000 €).

Les dictionnaires personnalisés : cette année encore, tous les collèges ont reçu, fin août, un certain nombre de dictionnaires « Le Robert collègue » qui seront remis dès la rentrée à tous les élèves de 6^{ème}. La commande porte globalement sur 1.300 ouvrages (23.000 €).

Animations nutritionnelles : afin de sensibiliser les collégiens aux problèmes de nutrition, le Conseil Général a financé une action proposée par l'association « Artisans du Monde », qui est intervenue dans les collèges en présentant des animations nutritionnelles, des livrets, des dégustations de produits alimentaires issus du commerce équitable (3.000 €). En 2009/2010, 9 collèges ont souhaité profiter de cette animation.

Environnements Numériques de Travail : sur proposition du Rectorat, les trois départements et la Région Limousin ont décidé de s'associer pour définir et mettre en œuvre les moyens nécessaires au déploiement généralisé des environnements numériques du travail (ENT) dans les établissements scolaires du second degré. La mise en œuvre des ENT aura nécessité la mobilisation par le Département d'un budget total de 370.000 € sur 4 ans, afin d'acquérir les logiciels nécessaires et les prestations associées. Le Département envisage le déploiement des ENT dans l'ensemble des collèges creusois d'ici fin 2011 (5 établissements dès 2010).

Les classes de découvertes et les séjours à l'étranger : des subventions au titre des voyages scolaires ont été attribuées au cours de l'année scolaire 2009/2010 ; elles concernent aussi bien les collégiens que les élèves scolarisés en primaire. Au total 1.382 élèves ont effectué un voyage, ce qui représente une participation du Conseil Général de 44.000 €.

Les sections sportives : le Conseil Général accompagne financièrement les sections sportives des collèges creusois (financement des frais de transports). Pour l'année scolaire 2009/2010, 5 sections sportives étaient proposées dans 5 disciplines : sections football et VTT à Guéret Marouzeau, section basket à Saint-Vaury, section handball à La Souterraine et section natation à Guéret Nadaud.

Le Plan piscines : l'assemblée plénière du Conseil Général du 29 juin 2009 a validé les conditions permettant l'accès aux piscines pour tous les élèves de 6^{ème} des collèges creusois (pour 12 séances). Les frais de transport et d'entrée aux piscines sont intégralement pris en charge par le Département depuis le 1^{er} septembre 2009. 18 établissements (sur 19) ont bénéficié de ce dispositif dès 2009/2010. Pour rappel, avant la mise en place du Plan piscines, seulement 40% des collèges avaient un accès à l'enseignement de la natation, faute de créneaux horaires disponibles ou à cause des coûts trop élevés.

Bourses départementales d'études du second degré : le Conseil Général alloue chaque année des bourses départementales destinées aux familles modestes, afin de les aider à régler les frais de pension ou demi-pension restant à leur charge après déduction des bourses nationales : au cours de l'année scolaire 2009/2010, ce sont 1.234 bourses qui ont été accordées pour un montant de 129.000 €.

Les allocations cantines : cette allocation est destinée à favoriser la fréquentation des cantines des écoles creusoises en venant en aide aux enfants des familles les plus défavorisées. Le montant de l'allocation dépend du quotient familial. Cette aide versée aux gestionnaires de cantines est déduite des sommes facturées aux familles. Au cours de l'année scolaire 2009/2010, 1.106 allocations ont été allouées pour un montant de 64.500 €.

Les prêts d'honneur étudiants : ils permettent aux étudiants de l'enseignement supérieur de financer leurs études effectuées dans un pays membre de la Communauté Européenne, à l'exclusion de toute formation professionnelle ou continue. D'un montant maximum de 2.000€, ils sont attribués sous conditions de ressources en fonction du coût résiduel des études. En 2009/2010, 14 étudiants en ont bénéficié, pour un montant total de 27.200 €.

Les bourses à la mobilité européenne : elles sont allouées aux étudiants (moins de 30 ans, parents domiciliés en Creuse) pour financer leurs stages ou séjours effectués en Europe pendant plus de 3 mois, dans le cadre d'un programme communautaire SOCRATES ou LEONARDO. Le montant de la bourse allouée sans condition de ressources, s'élève à 110€ par mois de séjour dans la limite de 1.100 € par étudiant. 6 dossiers ont été acceptés en 2009/2010, pour un montant total de 3.850 €.

Les bourses à la mobilité internationale : il s'agit d'une allocation forfaitaire pour les étudiants (moins de 30 ans, parents domiciliés en Creuse) destinée au financement de stages ou de séjours à l'étranger pendant plus de 3 mois ; ces séjours doivent avoir un caractère obligatoire et non rémunéré. Le montant cette bourse allouée sans condition de ressources s'élève à 360 € ; en 2009/2010, 6 étudiants en ont bénéficié, pour un montant total de 2.160 €.

Une subvention pour l'IUP d'Ahun : une somme de 64.000 € a été budgétisée pour le fonctionnement du pôle d'enseignement supérieur du lycée agricole d'Ahun. L'établissement reçoit également des financements au titre des bourses de stage attribuées aux étudiants de section BTS (7.400 € inscrits au budget primitif).

Une subvention pour l'IUFM de Guéret : une somme de 26.500 € a été attribuée pour financer le fonctionnement de la structure, la poursuite de l'équipement informatique et la formation des enseignants stagiaires (module européen et stages en Angleterre). A noter également que le Conseil Général prend en charge une partie des repas servis aux étudiants afin que le prix de ces repas soit comparable à ceux pratiqués par le CROUS (9.000€ inscrits au budget primitif).

Financement de la classe relais : il s'agit d'un dispositif cogéré par le Conseil Général, l'Education Nationale et la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Elle s'adresse à des collégiens en situation de déscolarisation et leur offre un enseignement adapté dans le but de les réintégrer dans le cursus scolaire traditionnel. Le Conseil Général s'est investi dès 2004 dans la mise en place de ce dispositif et a pris en charge son installation, l'aménagement, l'acquisition de mobilier et de matériel informatique. À la rentrée 2010, cette classe sera installée au collège Martin Nadaud. Un montant forfaitaire de 1.000 € est alloué pour les frais de fournitures et équipements complémentaires.